

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006025

Signataire : CK

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'association "Festival de Films pour Eveiller les Regards"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°255 du 15 décembre 2005 approuvant et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention triennale entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs associations culturelles, notamment l'association "Festival de Films Pour Eveiller les Regards"

Vu la délibération n°47 du 23 mars 2006 accordant des subventions et participations à divers établissements publics locaux et associations pour l'année 2006,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide de verser une subvention complémentaire de 13 720 euros à l'association "Festival de Films Pour Eveiller les Regards"

ARTICLE 2 : Dit que la dépense sera imputée au :

- 6574 33 (705 6574 33 FFAE613)

Le Maire